

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité
pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Edition française du journal *Zeit-Fragen*

Grèce: Qui tire les ficelles?

Comment lutter contre les spéculateurs sur les monnaies et la puissance hégémonique allemande?

par Karl Müller

Athènes, début février 2010. Partout dans cette ville de plus de 3 millions d'habitants qui explose littéralement, on rencontre des gens aimables, ouverts, communicatifs et travailleurs. Sont-ils responsables de ce que l'Union européenne cloue leur pays au pilori? Est-ce leur faute si depuis quelques semaines, leur pays fait la une des journaux de manière si négative? Ou les vrais responsables se trouvent-ils ailleurs?

Qui sont ces fameuses «agences de notation»?

Le 11 février, le président du groupe socialiste du Parlement européen *Martin Schulz* a, au cours d'une interview au *Deutschlandfunk*, déclaré ceci: «Vous avez mentionné les agences de notation qui, semble-t-il, ont abaissé la note de solvabilité de la Grèce. Je voudrais bien parler ce matin avec les chefs d'Etat et de gouvernement [ils se sont réunis le 11 février pour s'entretenir de la crise financière de la Grèce] pour savoir qui sont ces agences de notation et quel intérêt elles ont à déclarer que les mesures sont inefficaces, qu'il faut augmenter le taux d'intérêt des prêts qui seront accordés un jour ou l'autre soit par des pays soit par des banques privées. Quelqu'un va les recevoir, ces intérêts, mais qui? Qui a intérêt à ce qu'on augmente les taux? Les agences de notation. Mais qui sont-elles? C'est une de ces petites questions que je pose en passant car on n'en débat jamais.»

La faute incombe-t-elle aux spéculateurs sur les monnaies?

Rudolf Hickel, spécialiste de gauche des questions financières, a exprimé ses craintes en déclarant le 11 février au *Spiegel Online*: «Une faillite de la Grèce pourrait causer la ruine de tout le système de l'euro». Selon le média allemand, toute l'agitation à propos de la Grèce a été provoquée volontairement par ceux qui spéculent sur les monnaies, «car les bénéficiaires d'une éventuelle faillite de l'Etat sont avant tout ceux qui spéculent en Bourse sur les monnaies. Selon Hickel, «plus le pays est petit, plus il est livré brutalement aux spéculateurs. [...] Après la Grèce, l'Espagne et l'Italie seront dans la ligne de mire des spéculateurs.»

Le capital financier agit de son propre chef

Pour le chef des socialistes européens, c'est un dilemme: d'une part, ils s'accrochent de



Marché à Athènes. «Les Athéniens disent qu'ils en ont assez de l'UE, et c'est normal. Ne se fier qu'à ses propres forces et jouir de la liberté est plus digne que mener de plus en plus une vie d'esclaves.» (photo mm)

toutes leurs forces à l'UE et à l'euro pour leurs projets de gouvernement mondial. D'autre part, le capital financier – les responsables socialistes sont toujours à son service – agit de son propre chef et on ne sait jamais avec certitude pour ou contre quoi il se décide dans tel ou tel cas. Actuellement, pas tellement pour l'euro, mais plutôt pour le dollar? On dit que les Etats-Unis

vont, cette année, lancer pour 2,5 milliards d'emprunts d'Etat. C'est énormément d'argent et la concurrence augmente sur les marchés financiers. En tout cas, cela donne un coup de fouet aux affaires. Hickel dit simplement: «Les spéculateurs ne visent pas un cours particulier de l'euro qui reflèterait adéquatement l'activité économique. Ils tirent beaucoup plus de profits d'un cours

extrêmement instable.» Selon la *Neue Zürcher Zeitung* du 11 février, la Bourse des marchés à terme de Chicago, qui est déterminante pour le négoce des dérivés monétaires, parie actuellement plus que jamais contre l'euro.

On fait des affaires avec les intérêts

On fait aussi des affaires avec les intérêts. En avril et mai 2010 seulement, des emprunts de l'Etat grec à hauteur d'environ 40 milliards arrivent à échéance qui devront être remboursés au moyen de nouveaux emprunts, de nouveaux crédits, cependant plus à 3% mais à 6% environ. Les prêteurs appellent cela «prime de risque» à cause de la dette publique grecque. A vrai dire, ils doublent ainsi leurs profits car jusqu'ici, la Grèce a toujours payé.

Il paraît que cette année, un total de 2,2 milliards d'emprunts d'Etat arrivent à échéance dans la zone euro. Une grande partie devra être financée en recourant aux marchés financiers. Si le monde de la finance réussissait ici aussi – au Portugal, en Italie et en Espagne et également en France et en Belgique, peut-être même en Allemagne – à faire grimper les taux d'intérêt, avec l'aide des agences de notation? 1% de plus, cela représente déjà 22 milliards d'euros. Ce serait une affaire formidable ... en tout cas aussi longtemps que les peuples et les Etats participent à ce jeu sinistre.

Et qu'est-ce qui se passerait si l'euro ne pouvait plus être soutenu, si l'UE s'effondrait et si par exemple la Grèce ne remboursait plus ses dettes qu'à des conditions équitables?

L'Allemagne a profité de l'euro ... au détriment d'autres pays

L'Allemagne avant tout perdrait énormément de sa puissance. Son industrie exportatrice tout particulièrement a profité considérablement jusqu'ici de l'UE et de l'introduction de l'euro. Actuellement, les exportations représentent environ 50% du PIB.

Le journal *junge Welt* titrait même, le 9 février: «Faillite made in Germany. La menace d'effondrement des finances publiques d'Etats d'Europe du Sud est la conséquence directe de la politique agressive de l'Allemagne en matière de commerce extérieur». Dans l'article, on pouvait lire ceci: «Depuis des décennies, Berlin mène une politique

Suite page 2

Sommaire

L'ambassadeur à Kaboul lance un avertissement inquiétant

page 3

L'Afghanistan est riche en matières premières et en minéraux

page 4

En matière de recherche sur l'être humain, le législateur va franchir le «Rubicon»

page 5

NON à l'instrumentalisation de l'être humain à des fins de recherche

page 6

Le loup dans le vieux Valais

page 7

«Plan B» pour la Grèce?

ww. Nombreux sont ceux qui ont lancé un avertissement lors de l'introduction de l'euro: Il est problématique de créer un espace monétaire unifié avec des pays ayant des structures économiques et des degrés de développement différents et des cultures très diverses. Aujourd'hui, la crise est là. La situation critique des pays du sud de l'Europe fait la une des journaux. Les médias ont maintenant recours au sigle peu amène de PIGS (Portugal, Irlande, Grèce, Espagne). La lettre I pourrait également désigner l'Italie.

La Grèce, avant tout, doit agir rapidement. La *Commission européenne* a pour ainsi dire mis sous tutelle ce pays surendetté et lui a imposé un plan de rigueur sévère. Sa mise en application doit être surveillée de très près. Pour le moment, il

n'est pas question d'aide financière. Cette politique recèle une éventuelle crise bancaire: des banques françaises ont accordé à la Grèce pour 75 milliards d'euros de crédits, des banques suisses 64 milliards, des banques allemandes 43 milliards et des banques américaines 16 milliards de dollars. Elles espèrent toutes que l'UE en garantit implicitement le remboursement.

Ce plan est-il réaliste ou existe-t-il un «plan B»? La Grèce pourrait se déclarer en faillite, sortir de l'euro et revenir à son ancienne monnaie, la drachme. Ensuite, le peuple grec pourrait envisager la sortie de l'UE. Le pays pourrait faire savoir à ses créanciers étrangers que désormais, ils ne peuvent plus compter que sur de modestes dividendes de faillite. Et puis alors?

Serait-ce une catastrophe? Le pays s'isolerait-il du monde économique?

C'est ce qu'a fait l'Argentine il y a 6 ans. Elle résiste bien à la crise. Dubai s'est déclaré insolvable il y a quelques semaines et est maintenant soutenu par ses voisins.

Y aurait-il pour la Grèce et d'autres pays membres de l'UE un avenir politique sans l'euro et éventuellement hors de l'UE? Oui, il est dans l'AELE, association d'Etats souverains d'Europe qui tiennent à leur souveraineté. Ils ne se sont pas laissés emprisonner dans des structures supranationales. Ils misent sur la responsabilité individuelle et organisent librement leur collaboration. Chaque pays a sa monnaie. La Suisse, la Norvège, le Liechtenstein et l'Islande y trouvent leur compte.

Des transactions douteuses de données fiscales encouragent un climat de dénonciation

«Face à tant de zèle investi en poursuites le scepticisme est de rigueur»

par Rolf Gössner

«L'Etat semble se trouver dans un dilemme insoluble: Il y a de bonnes raisons d'acheter des CD sur lesquels sont enregistrées des données volées concernant de potentiels fraudeurs fiscaux, qui ont protégé leur argent noir contre le fisc allemand en le transférant sur un compte bancaire suisse. Il s'agit finalement de délits qui portent dommage à la société. Mais il y a également de bonnes, probablement de meilleures raisons encore pour un Etat de droit de refuser strictement ces transactions illégales de plusieurs millions exécutées par des criminels. Car la complicité par assistance favorisant l'espionnage de données bancaires et la trahison de secrets dans les affaires sont également passibles de peines pour du côté des fonctionnaires d'Etat. Et il n'y a pas de base légale pour acheter de telles données. Un tel trafic des données au-delà de la légalité encourage, comme on le voit déjà – le vol des données et crée un climat de dénonciation. Les partisans de l'achat des données peuvent être rendus coupables même d'incitation à commettre des délits, comme des juristes le font remarquer.

Devant tant de zèle déployé en poursuites, comme nous le constatons à travers tous les camps politiques, le scepticisme est de rigueur. Dans un Etat de droit, la fin ne justifie jamais les moyens, même dans les cas où des sommes colossales sont en jeu. Et pas davantage non plus si l'on se réfère au montant des millions fiscaux qui ont été probablement détournés, et pas non plus en se référant à d'autres moyens douteux et à d'autres méthodes dont l'Etat se sert parfois dans la poursuite judiciaire, par exemple des méthodes d'espionnage illégales, des interventions dans les données et des transferts de données, ou bien la mise en place douteuse d'espions piégeant les victimes et de témoins principaux. A cet égard, il faut déjà déplorer que la conscience quant à la protection des données et à la conscience de la Constitution soit en diminution au sein de la classe politique. Le déclin de cette conscience se fait bien au nom de l'Etat et de la «sécurité», mais très certainement aussi au détriment de la liberté, des droits des citoyens et de la sécurité juridique. C'est pourquoi



«Nous ne dévoilerons pas notre secret. Pas même pour 2,5 millions d'euros.»

ces dernières années la Cour constitutionnelle a dû, à plusieurs reprises déjà, déclarer illégales et annuler des lois et des mesures prises par l'Etat.

Un système fiscal équitable, des contrôles efficaces dans les entreprises, et des accords d'assistance administrative conclus avec la Suisse et d'autres emplacements bancaires seraient plus efficaces, durables et plus sérieux que des transactions douteuses portant sur des millions – et en outre légaux. Alors des

experts fiscaux dénonçant des fraudes fiscales vraiment de grande envergure, ne doivent pas devenir l'objet de manœuvres, ni mis au placard, comme cela a été le cas dans le Land de Hesse. Ce qu'il faut actuellement, ce n'est pas seulement la pure lutte contre les symptômes, mais une volonté politique créative de réformer et de s'attaquer enfin aux véritables causes, structures et conditions de la grande criminalité. Tout le reste n'est que manœuvres de diversion et actes populistes qui con-

treddisent eux aussi les principes de l'Etat de droit.»

© Rolf Gössner, avocat et journaliste, membre et porte-parole de la Commission de gestion des Affaires intérieures du parlement de Brême. Spécialiste des questions de procédures législatives du Bundestag et des Parlements régionaux. Coéditeur du «Rapport sur les droits civils et humains en Allemagne» qui lui a valu la médaille Theodor-Heuss en 2008. Membre du jury d'attribution des «BigBrother-Awards». Auteur de nombreux ouvrages sur les droits civils et humains dont le dernier est intitulé «Menschenrechte in Zeiten des Terrors» (Hambourg, 2007)

«Grèce: Qui tire les ficelles?»

suite de la page 1

économique agressive fondée sur les exportations. [...] Le plus grand débouché pour le capital allemand, c'est l'UE. [...] La monnaie commune européenne a privé les pays de la zone euro exposés à cette offensive exportatrice allemande de la possibilité de rétablir la compétitivité de leur économie en procédant à une dévaluation de leur monnaie. L'énorme déséquilibre économique qui en est résulté se manifeste de manière éclatante à travers la Grèce, cette candidate à la faillite qui, en 2008, a importé des marchandises allemandes pour 8,3 milliards d'euros alors que ses exportations ne s'élevaient qu'à 1,9 milliard d'euros.

Pour l'auteur de l'article, une cause importante du «succès» allemand réside dans une «stratégie d'appauvrissement du marché intérieur: Entre 2002 et 2008, les salaires bruts ont augmenté en moyenne de 15,2% en Allemagne, mais de 31,9% dans l'ensemble des pays de l'UE.»

L'euro conduit à un contrôle total des Etats de l'UE

La grande industrie allemande «a besoin» de pays comme la Grèce, mais à la longue, cela ne fonctionne que si la politique allemande peut contrôler de plus en plus ces pays. Et c'est à cela que sert l'actuelle politique de la carotte et du bâton: le bâton des restrictions pour la population, celui du contrôle par des commissaires européens pour le gouvernement. Le nouveau président de l'UE *Herman van Rompuy* a déclaré après le sommet de Bruxelles: «Nous demandons au gouver-

nement grec d'appliquer toutes ces mesures de manière rigoureuse et déterminée.» Mais la carotte a également été présentée lors de la réunion du 11 février des chefs d'Etat et de gouvernement: «Nous n'abandonnerons pas la Grèce», a déclaré la Chancelière allemande *Angela Merkel* (communiqué officiel).

Cela veut dire que l'Allemagne fait savoir qu'en cas d'insolvabilité de la Grèce, elle est prête à l'aider financièrement ... afin de soutenir l'euro et mais sans doute pas par solidarité.

Et quel en est le prix? L'inflation? Encore plus de sacrifices pour le contribuable allemand, et avant tout au détriment des travailleurs? *Daniel Gros*, directeur du *Centre for European Policy Studies (CEPS)* de Bruxelles, a fait savoir au *manager magazin* allemand en quoi consistait la «maîtrise de la crise» dans des pays comme la Grèce: «Il s'agit précisément de baisse des salaires dans le secteur privé. C'est pour moi l'essentiel.» Et il ne pensait pas seulement à la Grèce.

Les leaders socialistes européens vont louer cela comme étant un acte de solidarité. Les chefs de gouvernement socialistes des Etats européens, à la veille de la rencontre des chefs d'Etat et de gouvernement, avaient demandé une «aide» d'urgence pour la Grèce (et les autres pays du sud de l'Europe dont il était question à la une des journaux). En effet notons-le bien: les socialistes européens veulent aussi l'UE et l'euro.

Le gouvernement allemand aspire-t-il à un statut de puissance mondiale?

Revenons encore une fois à l'Allemagne. Les Services secrets privés américains *Stratfor Global Intelligence* ont publié le 8 février une

analyse intéressante sur le rôle de l'Allemagne en Europe et dans le monde («Germany's Choice»). Pendant des décennies, l'Allemagne a été le trésorier (coupable) de l'Europe sans y jouir d'un poids politique réel, mais maintenant, elle n'est plus un «observateur passif muni d'un carnet de chèques». Merkel est la première Chancelière qui gouverne «libérée du poids des péchés passés». Elle n'est plus disposée à payer pour l'Europe «au détriment des intérêts allemands».

Mais elle paiera malgré cela, ou plutôt à cause de cela, pour la Grèce. Il serait certes «intelligent» que l'Allemagne cesse de payer et que l'UE et l'euro s'effondrent, mais sans l'UE et l'euro, l'Allemagne ne pourrait plus prétendre au statut de puissance mondiale. (A vrai dire, la population n'y tient pas.) Cependant, le gouvernement Merkel y tient et le prix que les autres Etats de l'UE doivent payer pour cela est le contrôle absolu de l'Allemagne sur la Banque centrale européenne et par là même sur les budgets de tous les pays de la zone euro.

Mais ne voyons-nous pas se profiler ici une mégalomanie qui s'était déjà manifestée jadis en Allemagne? Qu'est-ce qui rend le gouvernement allemand si certain qu'il ne pourra pas se trouver bientôt au bord de la faillite? Où existe-t-il des plans sinistres de la droite et des Verts en vue d'un renouveau «allemand vert» qui ne recule devant rien?

Mais revenons à la Grèce. Lors des manifestations contre le plan de rigueur imposé par l'UE au nouveau gouvernement, on pouvait lire ou entendre des slogans comme «Nous n'accepterons pas le chômage et la pauvreté pour permettre au capital monopoliste de faire de gros profits» ou: «Nous ne

payerons pas un centime pour la ploutocratie». Le secrétaire général du syndicat grec des fonctionnaires *Adedy* a déclaré: «Ils ont promis que les riches paieraient mais au lieu de cela, ils se servent chez les pauvres. C'est cette politique que nous combattons, pas la tentative de surmonter la crise.»

Les Grecs en ont assez de l'UE

La Grèce a-t-elle une chance de s'en tirer au sein de l'UE et de la zone euro? Guère! Un article paru dans la *Neue Zürcher Zeitung* du 12 février et intitulé «La zone euro, zone de conflits» a une fois encore rappelé un défaut fondamental de l'euro: Contre toute raison économique, l'introduction de l'euro devait permettre de créer un super-Etat européen. L'euro devait contraindre les Etats à harmoniser de plus en plus leurs politiques. Mais c'était chimérique dès le début: «Les tensions au sein de l'union monétaire européenne sont plus ou moins le résultat du fait que les politiques ont toujours vu dans l'union monétaire un instrument destiné à accélérer et à imposer l'intégration politique de l'Europe. On a fait un usage abusif de l'institution monétaire afin de viser des objectifs situés au-delà de la politique monétaire, ce qui représente un danger pour la stabilité de la monnaie et pour l'économie.»

Il est possible que si la Grèce sortait de l'UE, elle subirait dans un premier temps un certain nombre d'inconvénients économiques et autres, mais si elle reste dans l'UE, les inconvénients se multiplieront considérablement. Les Athéniens disent qu'ils en ont assez de l'UE, et c'est normal. Ne se fier qu'à ses propres forces et jouir de la liberté est plus digne que mener de plus en plus une vie d'esclaves.

L'ambassadeur à Kaboul lance un avertissement inquiétant

par Eric Schmitt

hd. Nous complétons par les articles suivants les contributions parues dans notre dernière édition quant à la question de savoir s'il faut soutenir l'idée que la Suisse lance une initiative de paix, comme proposée par le spécialiste en stratégie, Albert A. Stahel ou bien verser 180000 francs dans l'escarcelle de l'OTAN (cf. «La Suisse doit proposer un sommet de paix» dans *Horizons et débats* n° 6 du 15 février). Les mises en garde de l'ambassadeur américain à Kaboul, qui fut auparavant le commandant suprême de l'engagement militaire dans le pays, met à nu le fiasco de l'aventure afghane dans sa totalité, militairement et financièrement intenable et quant à la reconstruction civile, on ne voit rien venir.

L'ambassadeur des Etats-Unis avait averti ses supérieurs dans son pays, en novembre, que le président *Hamid Karzai* «n'était pas un partenaire fiable stratégiquement parlant» «se défilant de toute responsabilité importante». Ceci vient d'un télégramme dûment enregistré, duquel ressort une évaluation bien plus inquiétante que jusqu'alors des risques de l'envoi de troupes américaines supplémentaires en Afghanistan.

Le résumé de ces deux télégrammes de l'ambassadeur *Karl W. Eikenberry* fut connu peu de jours après leur envoi, puis diffusés. On prétendit qu'ils furent la source de vives discussions à la Maison blanche et auraient contribué à renforcer la tension existant entre les diplomates et les officiers supérieurs, ces derniers voulant une augmentation des troupes américaines allant jusqu'à 30000 soldats.

Le contenu des télégrammes, tombés dans les mains du «New York Times», montrent pour la première fois le caractère décidé de l'ambassadeur actuel quant à ses opinions sur la façon de diriger le gouvernement afghan, sur l'état de son armée et sur les risques inhérents à l'augmentation de troupes, qui pourrait même causer du tort aux efforts de guerre, rendant le gouvernement *Karzai* trop dépendant des Etats-Unis.

Les télégrammes – l'un de quatre pages, l'autre de trois – réfutent en détail la stratégie dite de «Counter-Insurgency», présentée par le commandant suprême américain, en charge de l'OTAN, le général *Stanley A. McChrystal*, qui prétendait qu'il était important d'amener de nouvelles troupes pour éviter une défaite.

Ces propos montrent qu'Eikenberry – ancien lieutenant-général qui fut auparavant commandant suprême américain en Afghanistan – a mis en garde à différentes reprises que l'envoi de renforts américains considérables provoquerait des «coûts astronomiques» – des douzaines de milliards de dollars – et ne ferait que renforcer la dépendance du gouvernement afghan envers les Etats-Unis.

Le 6 novembre, il écrivit: «L'envoi de renforts ne fera que reculer le jour où les Afghans seront capables de prendre eux-mêmes les choses en mains et rendra plus difficile, voire impossible, le retour de nos troupes à la maison.» «Renforcer le rôle des Etats-Unis et d'autres Etats, en ce qui concerne la sécurité et le gouvernement, ne fera que consolider, pour le moins à court terme, la dépendance de l'Afghanistan.»

Depuis lors et sans s'étendre dans les détails, Eikenberry a précisé dans des audits publics qu'on avait pris en compte ses doutes et qu'il soutenait le projet de la Maison blanche d'envoyer des renforts.

Mais il n'apparaît pas qu'il ait changé d'avis quant à sa vision du président *Karzai* comme partenaire et son langage clair dans ses télégrammes ne peut que renforcer les tensions entre l'ambassadeur et le gouvernement *Karzai*. Ceci tout particulièrement au vu de la rencontre des chefs de gouvernement à Londres [du 28 janvier], au cours de laquelle sera discuté le projet afghan d'une réintégration des combattants talibans. Tout ceci se passe en même temps que les efforts de l'administration américaine d'améliorer les relations avec *Karzai*.

A la demande d'un reporter, un fonctionnaire américain mit une copie des télégrammes à la disposition du journal «Times»



Afghanistan: partout des images de destruction. (photo reuters)

[New York]. Ce fonctionnaire déclara qu'il était important, au vu de la documentation historique, de rendre publiques les réflexions d'Eikenberry, du fait qu'elles font partie des documents les plus importants en liaison avec le débat sur l'appel de renforts.

Le 6 novembre, Eikenberry écrivit: «Le président *Karzai* n'est pas un partenaire stratégique fiable. La stratégie proposée pour combattre la rébellion doit reposer sur une direction politique afghane capable de prendre ses responsabilités et d'exercer le pouvoir de l'Etat pour atteindre les buts fixés – soit d'assurer au pays la paix et la sécurité, sans dépendre de l'aide étrangère, et capable de résister aux assauts de groupes terroristes venus de l'extérieur.»

«Mais *Karzai* continue de se défilier face à toute responsabilité quelle que soit la mission à mener, qu'il s'agisse de la défense, du gouvernement ou du développement. Ni lui ni les siens ne veulent que les Etats-Unis quittent le pays et ils sont heureux de constater que nous continuons à y investir.» Et Eikenberry de poursuivre: «Ils estiment que nous tenons absolument à leur territoire pour mener «une guerre sans fin contre le terrorisme» et pour disposer de bases militaires contre les puissances voisines.»

«Il n'existe pas de caste politique dominante derrière *Karzai*, qui pourrait orienter le pays vers une identité nationale, dépassant les appartenances locales, offrant un partenariat fiable.»

Il réitéra ses doutes dans un deuxième télégramme daté du 9 novembre. «Lors d'une interview avec PBS, le 7 novembre, *Karzai* exprima des remarques étranges quant à sa volonté de se consacrer à la direction du gouvernement et à la lutte contre la corruption. Cela rejoint sa réputation d'inertie et de manque de volonté pour assurer ses tâches dans ce domaine.»

Le 25 janvier, Eikenberry prit position, au travers d'une porte-parole de l'ambassade, *Caitlin M. Hayden*, quant à ses télégrammes et ses vues concernant *Karzai*. Elle déclara dans un courriel: «Nous maintenons ce que nous avons déclaré lors du processus d'évaluation. Celui-ci nous a menés à la stratégie claire que nous appliquons actuellement et que l'ambassadeur soutient sans réserve.»

Dans ces mémorandums Eikenberry exprima encore d'autres doutes, affirmant qu'il avait de sérieux doutes concernant les capacités de la police et de l'armée afghanes de reprendre en main, dès 2013, la sécurité et la sûreté du pays. «Les grandes pertes et le peu de recrutement de l'armée chez les Pachtones dans le sud du pays sont paralysant.» «Rien que le maintien de l'état actuel des forces armées exige chaque année le recrutement de dizaines de milliers d'hommes pour remplacer les pertes subies dans les combats et par d'autres facteurs.»

L'ambassadeur, qui avait quitté ses fonctions militaires en avril dernier pour devenir

un émissaire d'*Obama*, se plaignit également de l'absence d'une organisation civile comme pendant du commandement militaire de l'OTAN en Afghanistan. Presque trois mois plus tard, il continue de se plaindre qu'il y a trop peu d'experts civils en Afghanistan.

Ses craintes venaient aussi du fait que le succès de la politique afghane d'*Obama* dépendait de la capacité de l'armée afghane de réduire les caches des militants dans les régions montagneuses proches de la frontière avec l'Afghanistan.

«Le Pakistan restera la source la plus importante de l'instabilité en Afghanistan tant que la frontière restera une zone protégée. Il ne servira à rien d'appeler des renforts tant que cette région restera épargnée. Alors que nous discutons de renforcer considérablement notre présence en Afghanistan, nous oublions qu'un engagement renforcé au Pakistan serait une meilleure solution.»

Le 9 novembre il lança une nouvelle mise en garde contre la précipitation accompagnant la volonté d'envoyer des renforts américains. Il conseilla fortement la Maison blanche de mettre sur pied une commission d'«experts civils et militaires» des deux partis «afin de réexaminer la stratégie afghano-pakistanaise» et de soumettre des recommandations pour fin 2009. Cette recommandation, qui aurait eu pour effet d'engager sur plusieurs mois une révision de la politique menée, ne fut pas acceptée.

Eikenberry proposa encore d'envoyer une troupe relativement restreinte destinée à former la police afghane et à protéger quelques centres habités. Une augmentation de troupes plus conséquente devait dépendre de la poursuite de la mission des Afghans à prendre en mains les responsabilités concernant la défense nationale jusqu'à une date précise.

Alors que le général *McChrystal* dénonçait la possibilité d'un échec si l'on renonçait à envoyer des renforts, Eikenberry mettait en garde dans ses conclusions contre les risques encourus par le fait «que nous sommes engagés plus intensément, sans possibilité de nous retirer sans que le pays ne sombre à nouveau dans le chaos et l'illégalité.»

Source: *The New York Times* du 25/1/10
(Traduction *Horizons et débats*)

La Suisse face à la guerre en Afghanistan

Des paiements pour l'armée afghane dans le cadre de la guerre de l'OTAN violent la neutralité de la Suisse

Des paiements sur un compte de l'OTAN, qui servent à financer n'importe quelles actions en Afghanistan, où l'OTAN est en guerre, violent la neutralité de la Suisse, également et à fortiori si cet argent sert l'armée afghane. La guerre en Afghanistan est contraire au droit international, qu'elle soit une guerre conventionnelle entre Etats ou qu'elle soit une nouvelle sorte de guerre, dans laquelle guerre civile et intervention partisane se mélangent. Fondamentalement aucun Etat ne doit intervenir dans une guerre civile, surtout pas un Etat neutre. Par principe aucun Etat et aucune coalition d'Etats n'a le droit d'attaquer un autre Etat. La guerre de l'OTAN en Afghanistan ne gagne pas en

légitimation et encore moins en légalité par des interventions humanitaires des intervenants bellicistes, c'est-à-dire de l'OTAN. De telles mesures font partie de l'art de la guerre, auquel un pays neutre ne doit pas participer. La Suisse peut accomplir de l'aide humanitaire en Afghanistan de façon indépendante, le mieux serait par l'intermédiaire de la Croix-Rouge. La proposition de la Suisse, d'organiser une conférence de paix, est légale et fortement souhaitable.

Karl Albrecht Schachtschneider,
professeur de droit constitutionnel,
Erlangen-Nuremberg

Une voie qui correspond aux traditions de politique pacifique de la Suisse

Il n'y a plus beaucoup d'Etats sur le continent eurasiatique, entre l'Atlantique et la frontière occidentale de la Fédération russe, qui ne sont pas membres de l'OTAN. L'un d'entre eux, dans la partie occidentale de l'Europe, est la Suisse neutre. Elle est cependant, tout comme la plus tout à fait neutre Autriche, membre du programme de l'OTAN «Partenariat pour la Paix» (PpP). Une notion positivement chargée, pour ainsi dire le fromage avec lequel on attrape les souris, après la fin du conflit Est-Ouest. Le but véritable de ce programme est cependant de repousser définitivement l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en tant que convention régionale dans l'esprit de la *Charte des Nations Unies* ainsi que l'ONU en général, au profit d'une architecture de sécurité ayant pour slogan «Global NATO».

A côté des 28 membres à part entière, 27 autres pays agissent actuellement ensemble avec l'OTAN dans diverses formations

qui, tout comme le programme PpP, s'appellent entre autre «Contact Countries» et «Istanbul Cooperation Initiative». S'y ajoutent d'autres Etats parmi les 40 pays qui ont envoyé des troupes en Afghanistan. Si la Suisse participe maintenant au financement d'un fonds de l'OTAN, elle soutient de fait, qu'elle le veuille ou non, les plans visant à marginaliser l'ONU. De plus, il ne s'agit pas en Afghanistan de poursuivre des objectifs de reconstruction (postulés uniquement à titre de légitimation), mais plutôt de maintenir le point d'appui des Etats-Unis, pour donner plus de liberté à leur force de frappe afin qu'ils puissent mieux poursuivre leurs buts géopolitiques en Asie centrale. Par conséquent, je conseille à la Suisse une voie qui corresponde à ses traditions de politique pacifique.

Jochen Scholz,
ancien lieutenant-colonel, Berlin

L'Afghanistan est riche en matières premières et en minéraux

Qui va les exploiter?

par Albert A. Stahel, Institut d'études stratégiques, Wädenswil

Dans les statistiques de l'ONU et dans les médias de notre pays, l'Afghanistan est présenté comme un pays extrêmement pauvre. C'est certainement juste pour ce qui concerne la majorité de la population: ses paysans, ses veuves, ses orphelins, ses invalides et ses mendiants, mais certainement pas pour les riches trafiquants de drogue dont fait partie la famille du président Karzai. Cela n'est pas non plus valable pour les gisements de gaz le long de l'Amu Darya, dans le nord du pays. Pendant son occupation, dans les années 1980, l'Union soviétique les a exploités sans scrupule à son profit. Ces gisements ainsi que d'autres gisements de matières premières et de minéraux étaient déjà répertoriés au siècle dernier, mais c'est à dessein que l'on n'a pas informé jusqu'ici l'opinion mondiale de ces richesses du sous-sol.

L'année dernière, la presse internationale nous a appris qu'une entreprise chinoise avait obtenu un contrat pour la construction d'une ligne de chemin de fer et l'exploitation d'une mine de cuivre près d'Aynak. Et maintenant, subitement, paraissent des rapports comme celui de l'*U.S. Geological Survey*, datant de 2007, sur le recensement de gisements de matières premières et de minéraux.¹ L'Afghanistan possède ainsi, outre du cuivre, d'énormes gisements de fer, de soufre, de talc, de chrome, de magnésium, de sel, de mica, de marbre, de rubis, d'émeraude, de lapis-lazuli, d'amiante, de nickel, de mercure, d'or, d'argent, de plomb, de zinc, de fluorine, de bauxite, de béryllium et de lithium. En outre, on trouve là-bas d'im-

portants gisements de phosphore, d'uranium et de thorium. Et il existe probablement encore des métaux précieux qu'on ne trouvait jusqu'ici qu'en Chine et qui sont importants en électronique. C'est l'*US Geological Survey* qui a recensé ces gisements entre 2005 et 2007.

Selon sa carte des minéraux, les gisements les plus importants se trouvent dans l'Est et le Sud-Ouest du pays. C'est dans ces provinces que se trouvent les plus importantes bases des forces armées américaines. Les Américains justifient cette concentration régionale de bases en invoquant la résistance des talibans et la lutte contre leur logistique, leurs combattants et leurs soutiens dans les régions tribales pakistanaises. La vraie raison de ces bases et des opérations militaires américaines serait-elle autre? Ne serait-il pas possible que les Etats-Unis aient pris le contrôle de ces gisements de minéraux afin qu'ils soient exploités plus tard par des sociétés américaines? Si cette hypothèse est juste, on peut imaginer que les Américains induisent en erreur les Etats européens, dont les troupes sont stationnées ailleurs, avec leur concept de guerre et de *nation building*. Il est possible que certains Etats soient au courant et qu'ils participent plus tard à l'exploitation de ces richesses. Dans ce cas, la guerre de l'OTAN ne serait rien d'autre qu'un vol aux dimensions géopolitiques! •

¹ *Preliminary Assessment of Non-Fuel Mineral Resources of Afghanistan*, 2007, U.S. Geological Survey, U.S. Department of the Interior, Washington D.C., October 2007

S'en tenir fermement au principe de neutralité et d'indépendance

Pas de participation à une «conférence de colonisateurs»

Les Etats-Unis et la Grande Bretagne portent les conséquences du désastre d'une guerre qui n'aurait jamais dû avoir lieu. La manière dont les deux puissances délibèrent à propos de l'avenir d'un pays occupé, fait penser à une conférence de colonisateurs d'antan. Les réels soucis de la population afghane ne sont pas pris en compte et les propres fautes des envahisseurs sont fausement idéalisées. C'est insoutenable que la Suisse participe avec 180 000 francs à la campagne belliciste contre l'Afghanistan. Une fois de plus, le Département des Affaires étrangères (DFAE) sous la direction de la conseillère fédérale *Micheline Calmy-Rey* ignore les principes de la neutralité et de l'indépendance et se laisse embaucher par

l'OTAN, malgré que la Suisse n'en soit pas membre. La bonne réputation de la Suisse, en tant que médiateur neutre, en est ternie sans que sa position envers des Etats membres de l'OTAN comme notamment l'Allemagne (achat de données bancaires...) en soit renforcée. Un sommet de la paix pourrait être une alternative bien que ce ne soit certainement pas la tâche de la Suisse, de s'immiscer dans des conflits étrangers. Nous devrions nous concentrer sur l'aide humanitaire et servir de médiateur aux parties en conflit si on nous le demande. C'est cela la place de la Suisse dans le monde.

Anian Librand, président des jeunes UDC du canton de Lucerne

Les Malouines: la guerre et le pétrole

Il y a 28 ans une courte et sanglante guerre s'est produite avec pour enjeu les îles Malouines. L'invasion argentine fut très vite repoussée par la Grande-Bretagne. Depuis lors, le pays des Kelpers (éleveurs de moutons) n'a pas beaucoup fait parler de lui. Ceci jusqu'au 9 décembre 2009 où le parlement argentin a déclaré les îles Malouines et le plateau continental arctique environnant «territoire national argentin». La Grande-Bretagne a tout de suite contredit. La raison en est comme toujours l'économie. Juste après la guerre des Malouines, les sociétés internationales de pétrole ont cartographié le pays et effectué des essais de forages. Mais comme le prix international du pétrole était jadis à dix dollars seulement, son extraction n'était pas intéressante. Des études montraient que cela ne devenait intéressant qu'à partir de 25 dollars.

Depuis lors les conditions ont fondamentalement changé. Le prix du pétrole est à 75 dollars le baril et les techniques de forage ont été révolutionnées et considérablement améliorées durant les dernières décennies. Les anciens sondages ont clairement montré qu'environ 60 milliards de barils (!) de réserves de pétrole se trouvaient sous le fond de la mer aux environs des îles Malouines. Cela ferait des îles Malouines une des plus riches réserves

de pétrole du monde. Les réserves de pétrole de la mer du Nord, depuis des décennies considérées comme sources inépuisables, représentent seulement 40 milliards de barils et sont depuis lors fortement amenuisées par l'extraction intensive. Mais il y a encore mieux: des géologues pensent que des gisements situés plus au Sud, non encore explorés, pourraient contenir des réserves encore plus grandes!

Le problème de l'extraction n'est pas à sous-estimer. La mer a une profondeur de 3000 mètres à la plupart des endroits. En outre la température de l'eau est pendant tout l'hiver à deux degrés. Et beaucoup de tempêtes pourraient conduire à une interruption de l'extraction des jours durant. En égard aux frais d'extraction d'un million de dollars par jour et par derrick, il s'agit d'énormes coûts qui sont très difficiles à estimer.

Mais les îles Malouines rendent l'exploitation attractive aux sociétés. Ils demandent seulement 26% du prix du pétrole et une redevance supplémentaire de 9 dollars par barils. C'est moins que la moitié de ce que les compagnies pétrolières paient au Moyen-Orient. Dans les mois à venir, les contrats respectifs vont être conclus. Ceci malgré toutes les protestations des Argentins. •

Source: *Vertraulicher Schweizer Brief* du 2/2/10



(photo © ICRC/M.Naseem Sahar)

Soutenir les guerres de l'OTAN est véritablement désastreux!

La Suisse devrait-elle proposer un Sommet pour la paix en Afghanistan?

Ma réponse est: Non. Pourquoi?

1. Tout d'abord parce qu'il faudrait que notre classe politique soit unanime. Qui veut la paix en Afghanistan? Et pourquoi? Et en quoi cela nous regarde-t-il? Qui sommes-nous pour nous mêler des affaires intérieures d'un autre Etat? etc. Les réponses à ces questions élémentaires montreraient que nous sommes loin d'un consensus.

Une position acceptable par tous consisterait peut-être à affirmer: «1. Nous Suisses croyons profondément que la paix est préférable à la guerre, et ceci non seulement pour toute la terre mais aussi pour les générations futures. 2. Si toutes les parties prenantes à un conflit sont d'accord de discuter ensemble afin de mettre fin à leurs affrontements – et seulement à cette condition! –, alors nous sommes disposés à organiser une rencontre et à offrir notre aide pour trouver des solutions.»

Commentaire: J'aimerais insister ici sur un point selon moi très important. La Suisse, même si elle continue à se prétendre neutre et à croire en les vertus de la neutralité, ne devrait plus jamais se présenter avec cette étiquette sur la scène internationale. Neutre, la Suisse ne l'est plus depuis que le 10 juin 2001 le peuple a accepté que des troupes suisses en armes pourraient intervenir dans des conflits armés hors de nos frontières. La neutralité suisse est une chose du passé. Et ce que fait Mme *Calmy-Rey* avec sa contribution à l'armée afghane soutenue par l'OTAN est tout à fait dans la ligne d'une politique ratifiée par le peuple. Je le déplore, mais en l'état, il n'y a rien à ajouter. Cela dit, la Suisse a beaucoup à offrir en tant que pays de Paix, parce qu'en la matière, nous avons développé un réel savoir-faire, lequel est justement celui qui fait le plus défaut pour sortir des logiques de conflit. Cela

ouvre des perspectives beaucoup plus intéressantes que de réchauffer un concept, la neutralité, qui n'a plus aucun potentiel.

2. Une offre de service à des parties en conflit dans cette perspective de «science de la paix» prendrait une toute autre forme que l'organisation d'un «sommet». Ce n'est en général pas au sommet que l'on trouve les solutions aux problèmes des vallées. Il faudrait pour cela emprunter de tout autres voies et mobiliser de tout autres compétences que celles des politiciens. Une telle offre de service nécessite une structure indépendante (pour pouvoir nouer tous les contacts requis), des personnes expérimentées en matière de conflits, un réseau de contacts ad hoc, etc. L'administration fédérale n'est en aucune façon en mesure de fournir une telle prestation et le DFAE encore moins, en raison des contraintes qui s'exercent en permanence sur la moindre de leurs démarches.

Commentaire: Le GIPRI (Geneva International Peace Research Institute) me semble montrer la voie à emprunter. Mais il y a probablement aussi d'autres possibilités. Comme par exemple la proposition faite à l'époque par le «Comité pour la paix en Yougoslavie» et que Mme *Ruth Dreifuss* n'avait pas voulu prendre en considération. Le concept développé dans cette proposition me semble toujours valable.

Alors: Proposer un sommet? Non. Mais soutenir la politique de Mme *Calmy-Rey*, encore moins! En effet, pour la Suisse, qui doit impérativement reconstruire sa crédibilité sur le plan international, soutenir les guerres de l'OTAN est véritablement désastreux!

Markus Sanz, ancien délégué du CICR, professeur IFFP, St-Cergue

Les parlementaires devraient dresser l'oreille

«La Suisse doit lancer un sommet de paix.» Ce fut le titre d'un article solidement étudié de *Christoph Reichmuth*, paru dans le journal «*Neue Luzerner Zeitung*» le 30 janvier. Nous autres lecteurs, nous devons pouvoir accorder notre confiance à la véracité de telles nouvelles, ce qui est mon cas. Toutefois cela déclenche quelques réflexions et questions en moi-même. Il s'agit de savoir si on veut soutenir, pour le moins moralement, le professeur *Albert A. Stahel* dans son initiative pour la paix en Afghanistan.

La majorité du peuple allemand a compris que le conflit en Afghanistan ne peut être réglé par la stratégie actuelle. Il est donc grand temps de chercher d'autres solutions, cela en dehors des pays belligérants. Il est donc logique que cela doit être l'affaire de pays non liés à l'OTAN. J'espère bien que ce soit le cas de la Suisse.

Malheureusement, notre *Département de la Défense* (DDPS) a déjà formé, directement ou indirectement, des troupes de combat des pays belligérants en Afghanistan. Dernièrement, le *Département des Affaires étrangères*

(DFAE) a accordé 180 000 francs au profit de l'armée afghane, à moins que ce ne soit de l'OTAN, dans un but honorable bien sûr! Cet argent est pris dans la caisse du DDPS qui, paraît-il, est en manque.

Avons-nous vraiment un Conseil fédéral qui agit en collégialité ou non? Est-ce que nos parlementaires en sont réduits à ne s'occuper de plus rien d'autre que des banques, des caisses-maladie et de la poste?

Albert A. Stahel est depuis des décennies un spécialiste de l'Afghanistan. Lorsqu'une telle personnalité présente ses idées, les parlementaires, en grand nombre, de même que le Conseil fédéral, devraient dresser l'oreille et se montrer accueillant et reconnaissant. Qu'il ait fallu la motion du conseiller national *Josef Lang* pour attirer l'attention est, pour un citoyen attentif, une marque de honte quant au comportement d'une Suisse qu'on espère encore neutre.

Albert Vincenz, ancien colonel et commandant du régiment d'infanterie 60 (brigade frontalière 12, Grisons)

En matière de recherche sur l'être humain, le législateur va franchir le «Rubicon»: «le sort en est jeté» (alea jacta est)

par Wolfgang Waldstein*

La célèbre parole – *alea jacta est* (le sort en est jeté) – que César aurait prononcée avant de prendre l'importante décision de franchir le Rubicon en 49 av. J.-C., laquelle fut à l'origine de la guerre civile, peut sans aucun doute s'appliquer à la décision prochaine concernant l'amendement de la Constitution fédérale à propos de la recherche sur l'être humain. Quand les dés seront jetés, les conséquences échapperont à la volonté des personnes qui ont pris part à la décision. Lorsque les limites de l'«intangibilité de la dignité de l'homme» seront dépassées, les mesures de précaution bien intentionnées dépendront des interprétations au cas par cas. La possibilité – ouverte par l'article 118b – d'une mise en balance de la dignité humaine d'une part et d'autre part de la liberté de la recherche, des «progrès» de la médecine et des intérêts de l'industrie pharmaceutique n'offre plus de frontière sûre. La *Société hippocratique suisse* a déjà, à plusieurs reprises et avec compétence, attiré l'attention sur le problème. Il n'est pas exagéré de dire que «le projet d'article constitutionnel 118b est en rupture avec les droits de l'homme et les droits fondamentaux. [...] Il y a là une rupture radicale avec la tradition juridique européenne sur laquelle reposent tous les Etats de droit démocratiques.» Il faut certes reconnaître que cette tradition a souvent été minée. Cependant le projet d'amendement de la Constitution en faveur de la recherche sur l'être humain représente un nouvel aspect de l'abandon fondamental des droits de l'homme. Il est particulièrement douloureux de constater qu'en cette matière la Suisse agit pour ainsi dire en

pionnière. Jusqu'ici, les violations étaient objectivement anticonstitutionnelles mais maintenant, c'est le législateur lui-même qui envisage de les légaliser.

Avant la dernière Assemblée plénière de l'Académie pontificale pour la vie, le Pape Benoît XVI a insisté sur le fait que «le respect de la dignité humaine doit être absolu, ne souffrir aucune restriction». (*Osservatore Romano* du 19/2/2010)

Les partisans du projet seront scandalisés de lire que «c'est ouvrir la porte à la recherche sur l'être humain telle que la concevaient nos voisins du Nord avant la Seconde Guerre mondiale». Etant donné le contexte dans lequel le «progrès» technique et médical ne recule devant aucune «bassesse» pour s'imposer et où l'on ne reconnaît plus, dans l'action, les limites imposées par les droits de l'homme, tout ce qui est faisable sera réalisé sans scrupule. Le Pape Jean-Paul II écrivait dans son *Evangelium vitae* 70: «La conscience universelle réagit à juste titre devant les crimes contre l'humanité dont notre siècle a fait la triste expérience. Ces crimes cesseraient-ils de l'être si, au lieu d'être commis par des tyrans sans scrupule, ils étaient légitimés par l'assentiment populaire?» En 2009, le Président Obama a signé un arrêté sur le soutien par l'Etat de la recherche sur les cellules souches embryonnaires. Malgré les restrictions annoncées, ce décret, en accordant plus de liberté aux chercheurs, ouvre la voie à la possibilité de tuer. Les médias se sont empressés de se réjouir de cette «ouverture en matière de politique sociale». La *Conférence épiscopale catholique des Etats-*

Unis a pourtant constaté qu'avec ce décret, rien ne pourrait plus retenir les chercheurs, qu'on franchissait une «limite éthique fondamentale qui empêchait que l'homme devienne un objet de recherche». (*Die Tagespost* du 10/3/09). Même si l'on ne veut pas reconnaître aujourd'hui qu'autoriser la recherche sur l'être humain pourrait avoir de telles conséquences, étant donné l'état actuel de l'opinion, «rien ne pourra plus retenir les chercheurs» quand on aura, en faveur de la liberté de la science, franchi la limite de l'intangibilité de la dignité humaine, et cela au moyen d'une norme constitutionnelle. Il n'y a plus qu'à espérer que le sens juridique du peuple suisse empêchera que l'on franchisse cette limite.

Toutefois, il est consternant de constater que la *Commission de bioéthique de la Conférence épiscopale suisse* ait approuvé le projet d'article constitutionnel. L'avertissement qu'elle a formulé selon lequel il s'agissait d'«être vigilant lors de l'élaboration de la future loi» me paraît fort naïf. Je ne peux pas imaginer que tous les évêques de Suisse puissent assumer cette prise de position. Un évêque ne pourrait-il pas dire que la chose est impossible. Les évêques sont-ils vraiment conscients des conséquences de leur décision? Leur responsabilité à l'égard du respect de la dignité humaine a-t-elle pour eux si peu d'importance qu'ils puissent se taire? Quelle lumière jette sur l'épiscopat la prise de position de la Commission de bioéthique? De quoi auront-ils l'air, plus tard, lorsque les conséquences de cette décision se manifesteront? Je ne peux qu'espérer, et en fin de

compte également prier pour que l'on réussisse, avant la votation, à inciter le peuple à s'opposer à ce projet catastrophique. •

(Traduction *Horizons et débats*)

* Wolfgang Waldstein est professeur de droit à l'Université de Salzbourg, professeur honoraire de l'Université pontificale du Latran et membre d'honneur de l'Académie pontificale pour la vie.



ISBN 978-3-86744-137-7

Des médecins recommandent de refuser l'article constitutionnel concernant la recherche sur l'être humain

L'article 118b de la Constitution fédérale s'attaque gravement à la dignité humaine

Le projet d'article constitutionnel 118b est en rupture avec les droits de l'homme et les droits fondamentaux. La recherche sur l'être humain ne doit jamais être mise sur le même plan que la dignité humaine, donc pas non plus dans la Constitution suisse.

Rappelons quelques articles de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, de 1948, qui fut proclamée après les effroyables expériences des nazis sur des êtres humains:

Article premier

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Article 2

Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune.

Article 3

Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Article 30

Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant pour un Etat, un groupement ou un individu un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés.

L'ordre des articles a un caractère contraignant. L'article premier ne saurait en aucun cas être privé par un autre article de sa signification primordiale. C'est également valable pour la recherche et l'économie, et les recherches effectuées par l'industrie pharmaceutique sont des recherches économiques.

La plupart des citoyens n'apprennent que maintenant, avec la brochure officielle d'information, sur quoi ils vont voter. Le projet d'article 118b, alinéa 1 a le contenu suivant:

«1. La Confédération légifère sur la recherche sur l'être humain, dans la mesure où la protection de la dignité humaine et de la personnalité l'exige. Ce faisant [c'est nous qui soulignons], elle veille à la liberté de la recherche et tient compte de l'importance de la recherche pour la santé et la société. [...]»

L'expression «ce faisant» met sur le même plan la dignité de l'homme et la liberté de la recherche. Cela signifie que la dignité humaine n'est plus un principe suprême. Il y a là une rupture radicale avec la tradition juridi-

que européenne sur laquelle reposent tous les Etats de droit.

La recherche sur des sujets incapables de discernement – enfants, embryons, handicapés mentaux, comateux, personnes souffrant de démence ou d'autres maladies graves – ne doit absolument pas être autorisée. Or l'article 118b, alinéa 2 stipule que:

«2c. Un projet de recherche ne peut être réalisé sur des personnes incapables de discernement que si des résultats équivalents ne peuvent être obtenus chez des personnes capables de discernement; lorsque le projet

de recherche ne permet pas d'escompter un bénéfice direct pour les personnes incapables de discernement, les risques et les contraintes doivent être minimaux.»

C'est ouvrir la porte à la «recherche sur l'être humain» telle que la concevaient nos voisins du Nord avant la Seconde Guerre mondiale. Cet article autoriserait les «recherches sur des personnes incapables de discernement». Or ce sont les membres les plus faibles de toute société et elles doivent être particulièrement protégées. Si l'on oublie cela, on prépare le terrain à toutes sortes de recherches effectuées dans l'intérêt de l'industrie pharmaceutique, du génie génétique et de la médecine de la reproduction. Les médecins accusés aux *Procès de Nuremberg* affirmaient qu'ils effectuaient leurs expériences barbares dans l'intérêt de la santé du peuple. Depuis, d'autres pays, comme les Etats-Unis, l'Union soviétique, la Chine, le Japon, ont également fait des recherches barbares sans informer les sujets ni obtenir leur consentement.

C'est pourquoi les articles constitutionnels et les lois suisses doivent conserver la dignité intangible et inaliénable de l'homme comme principe suprême.

Nous autres médecins avons une responsabilité particulière. Notre mission consiste à maintenir la vie en obéissant toujours au principe selon lequel la dignité de l'homme est inviolable et non négociable. Ce principe s'applique à tous les hommes sans exceptions. La Suisse a une bonne réputation en matière de qualité des soins. Jusqu'ici notre recherche a fait du bon travail et l'industrie pharmaceutique est florissante.

Par conséquent, il faut refuser la modification constitutionnelle proposée.

Communiqué de presse de la «Société hippocratique suisse» du 14 février 2010
Société hippocratique suisse
Postfach 2806, 8033 Zurich
Tél.: 044 261 3013, Fax: 044 261 3015
E-mail: hgs.ch@gmx.ch

Horizons et débats

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Abonnez-vous à *Horizons et débats* – journal publié par une coopérative indépendante

L'hebdomadaire *Horizons et débats* est édité par la coopérative Zeit-Fragen qui tient à son indépendance politique et financière. Tous les collaborateurs de la rédaction et de l'administration s'engagent bénévolement pendant leur temps libre. L'impression et la distribution sont financées uniquement par les abonnements et des dons. La coopérative publie aussi l'hebdomadaire *Zeit-Fragen* en allemand et le mensuel *Current Concerns* en anglais.

- Je commande un abonnement annuel au prix de 198.– frs / 108.– €
- Je commande un abonnement annuel au prix d'étudiants de 99.– frs / 54.– €
- Je commande un abonnement de 6 mois au prix de 105.– frs / 58.– €
- Je commande un abonnement de 2 ans au prix de 295.– frs / 185.– €
- Je commande à l'essai les six prochains numéros gratuitement.
- Veuillez nous envoyer _____ exemplaires gratuits d'*Horizons et débats* n° _____ pour les remettre à des personnes intéressées.

Nom / Prénom: _____

Rue / N°: _____

NPA / Localité: _____

Téléphone: _____

Date / Signature: _____

A retourner à: *Horizons et débats*, case postale 729, CH-8044 Zurich, Fax +41-44-350 65 51
CCP 87-748485-6, *Horizons et débats*, 8044 Zurich

NON à l'instrumentalisation de l'être humain à des fins de recherche

Mettre en balance la dignité de l'homme et la liberté de la recherche, c'est trahir la Constitution

par Erika Vögeli et Moritz Nestor

Lors de la procédure de consultation concernant les projets d'article constitutionnel et de loi relatifs à la recherche sur l'être humain, certains ont appuyé leur opposition sur des arguments solides.

La *Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS)*, notamment, a publié en 2006 sa prise de position sur ce projet – qui revient à légaliser les expériences sur l'être humain – sous le titre *Recherche sur l'être humain. La protection de la dignité humaine face à la liberté de la recherche*. (Collection FEPS, Focus 6)¹. Ce texte remarquable a été approuvé par le *Conseil de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse* le 4 avril 2006. Il trouve un écho, entre autres, dans le *Basler Appell gegen Gentechnologie* et dans la prise de position des Verts qui écrivaient le 30 mai 2006:

«La loi et l'article constitutionnel qui l'accompagne ont avant tout pour but de protéger les individus concernés. Or en plus d'une réglementation très contradictoire, le projet contribue plutôt à saper cette protection et à porter atteinte à des droits fondamentaux garantis par la Constitution. Aussi bien l'article constitutionnel que le projet de loi servent surtout les intérêts de la recherche. La dignité de l'homme et les droits de la personnalité sont subordonnés à la liberté de la science.»

La dignité humaine ne doit jamais être négociée

C'est justement cette mise sur le même plan de la dignité humaine et de la liberté de la recherche que la FEPS examine. Elle note que le projet est contraire à un principe fondamental de la Constitution et abolit le sens humanitaire de l'Etat: la dignité humaine ne saurait être négociable, elle ne peut pas être mise en balance avec d'autres valeurs», c'est-à-dire que la liberté de la recherche et la dignité humaine n'ont pas une valeur équivalente et ne doivent jamais être mises en balance au cas par cas. La FEPS parle ainsi de modifications apportées dans le domaine de la protection de la dignité humaine et de la personnalité et «s'oppose à toute tendance visant à remettre en question ou à relativiser le contenu fondamentalement intangible de la dignité humaine et s'engage en faveur d'une approche hiérarchisée, assignant à la protection de la dignité humaine une fonction d'orientation supérieure et incontestée» (p. 3).

Contrairement à l'utilitarisme d'un *Peter Singer*, il faut toujours, comme l'affirme la FEPS, *subordonner la liberté de la recherche à la dignité humaine*.

Comme l'écrit le constitutionnaliste *R. Rhinow*, la dignité humaine est «point de départ fondamental et guide dans la concrétisation de tous les droits fondamentaux».

«... *isation de tous les droits fondamentaux*». (p. 11) En effet, comprenons bien que le sens et le but de l'Etat démocratique – la FEPS a le grand mérite de le dire clairement – est la «concrétisation de la dignité humaine». (p. 11)

Si l'Etat abandonne ce but existentiel, il devient inévitablement une source d'injustice. Les formulations du projet de loi ne constituent pas un garde-fou mais ouvrent la voie à une relativisation de la dignité de l'homme et de la protection de la personnalité.

En effet, qu'on ne s'y trompe pas: On trouvera sans difficulté des «raisons» permettant de considérer un intérêt de la recherche comme tellement important qu'on utilisera un enfant autiste comme cobaye. Si le projet d'article constitutionnel est accepté, on ne fera plus que mettre en balance la dignité de l'enfant et l'intérêt de la recherche. La limite n'est-elle pas vite franchie entre la relativisation de la dignité de l'homme et l'instrumentalisation de l'être humain au nom de «l'intérêt de la collectivité» pour lequel la psychiatrie biologique, l'industrie pharmaceutique, le génie génétique et les forces qui les soutiennent le rabaisent *légalement* (mais contre tout principe de justice) au rang de cobaye?

Il ne faut jamais considérer l'homme comme un moyen

Il existe des «éthiciens» qui, moyennant finances et une place au *Forum économique mondial*, élaborent les théories appropriées. Depuis des années, *Peter Singer* montre la voie: L'enfant handicapé souffre-t-il? demande-t-il et il le voue à la mort. Sur le ton glacial des sbires nazis, il affirme que si la mort d'un enfant handicapé rend possible la vie d'un enfant en bonne santé, il faut le tuer. Pour *Singer*, il s'agit là simplement d'une «pondération des intérêts», la seule «éthique» qui reste à l'homme de la globalisation. Et on trouvera bien, peut-être dans des «commissions d'éthique», d'autres spécialistes qui pratiqueront cette «pondération des intérêts» au service de l'économie.

Mais la philosophie de *Singer* n'est pas une éthique car elle mène à la «destruction des vies sans valeur» dans un siècle utilitariste. *Singer* nie la dignité de l'homme. Celui qui propose de tuer sa mère, nous ne lui répondons pas avec des arguments mais avec des gifles, écrivait très justement *Aristote* et c'est ce que les Allemands ont fait à *Singer*.

Exit et *Dignitas* montrent depuis longtemps comment on peut transformer l'assassinat en mort «choisie»: l'«éthicien» *Klaus Peter Rippe* n'a pas hésité à rédiger un rap-

port d'expertise pour *Exit* dans lequel il affirme que les malades psychiques sont capables de «choisir» la mort. Comme c'est commode pour les assurances que ceux qui coûtent cher allègent leurs bilans en choisissant une mort prématurée! Qui se souvient encore de ce que *Binding* et *Hoche*, en 1920, bien avant les chambres à gaz d'Hitler, et dans le même style que *Rippe*, écrivaient comme imbécillités? Dans leur terrible ouvrage *La liberté de destruction des vies indignes d'être vécues*, ils évoquent de «nombreux cas de capacité de consentement chez les malades mentaux».

Les expériences sur des êtres humains et l'euthanasie sous le Troisième Reich ont cruellement montré à l'humanité ce qui se passe lorsqu'on met sur le même plan la liberté de la recherche et la dignité humaine, on aboutit au meurtre. Les procès de Nuremberg ont établi *sub specie aeternitatis* que plus jamais et nulle part l'homme ne devait devenir l'instrument de «chercheurs» (ou de l'«économie», selon la formulation cynique de *Felix Gutzwiller* lors du débat des Chambres). Sinon selon quels critères allons-nous juger les crimes de chercheurs qui n'en font qu'à leur tête? L'homme n'a pas un prix mais une dignité. *Il ne doit jamais être utilisé comme un moyen*.

Cela n'a rien à voir avec de l'hostilité à l'égard de la recherche. La recherche authentique est au service de l'homme et elle trouve toujours le moyen de respecter sa dignité.

Un débat de fond, comme le réclame la FEPS, est absolument nécessaire.

La dignité de l'homme est un «principe constitutionnel suprême»

Cette nécessité est déjà apparue lors d'une manifestation organisée en vue de la prochaine votation par le groupe régional des *Juristes démocrates* de Bâle et réunissant des représentants de l'*Office fédéral de la santé publique* et de l'*Académie suisse des sciences médicales* en tant que partisans du projet et la présidente du *Basler Appell gegen Gentechnologie* qui s'oppose aux recherches biomédicales – rendues possibles par ledit projet – sur des enfants incapables de discernement, des embryons, des handicapés mentaux, des comateux, des personnes souffrant de démence ou de maladies psychiques graves.

Les différentes objections du public aux recherches sur des enfants handicapés (sans bénéfice direct pour les sujets impliqués) ont amené les défenseurs de l'article à s'aventurer sur le terrain glissant que ledit article devrait justement permettre d'éviter: selon eux, en cas de conflit d'ordre moral, il existe des commissions d'éthique, instances indépen-

dantes qui devraient décider de l'acceptabilité de tel ou tel projet de recherche. Ce n'est pas aux chercheurs à prendre de telles décisions.

Et nous sommes ramenés à la «pondération des intérêts» qu'une véritable protection de la dignité humaine ne devrait pas permettre. Elle met sur le même plan la dignité de l'homme et la liberté de la recherche, deux «valeurs parmi d'autres». Une décision consensuelle devrait établir quelle «valeur» aura, dans tel ou tel cas précis, plus de poids, la dignité humaine ou la liberté de la recherche. Il s'agit là d'une rupture par rapport à la *Constitution* ainsi qu'aux deux textes ratifiés par la Suisse, le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* et le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*. Selon ces textes, la dignité humaine est un principe suprême «inaliénable» car elle est «inhérente à tous les membres de la famille humaine».

«C'est ainsi que *R. Rhinow*, spécialiste du droit public et constitutionnel, attribue à la dignité humaine le rang de «principe constitutionnel suprême» et de «droit fondamental supplétif» pour la Constitution fédérale. Il met l'accent sur le fait que «dans le contexte du droit constitutionnel, la dignité humaine doit être comprise comme inhérente à l'être humain, comme une dignité dont chacun doit jouir pareillement et en permanence dans le sens du respect, de l'estime et de la considération de l'individualité et de l'unicité de tout être humain». L'essentiel étant «que la dignité humaine apparaisse d'une part comme primaire en tant que valeur et droit fondamental: elle est à la fois point de départ fondamental et guide dans la concrétisation de tous les droits fondamentaux. D'autre part, elle est aussi subsidiaire dans la mesure où elle assume sa fonction de conférer directement des prétentions là où le domaine d'application d'autres droits fondamentaux se révèle insuffisant. En ce sens, la garantie de la dignité humaine peut (aussi!) être qualifiée de droit fondamental supplétif.» *Rhinow* souligne encore que la clause de la dignité humaine représente «le principe constitutionnel suprême de l'Etat», ce qui revient à dire que «tout «l'édifice étatique» sert en fin de compte à la concrétisation de la dignité humaine.» (*Rhinow, R.: Die Bundesverfassung 2000. Eine Einführung*, Basel, 2000, pp. 32 sqq.; et *Grundzüge des Schweizerischen Verfassungsrecht*, Basel, 2003, pp. 29 sqq. Cité d'après FEPS, Recherche sur l'être humain, p. 11.)

Et le constitutionnaliste *J. P. Müller* précise cette idée: «La dignité humaine signifie ce noyau normatif que toute personne, dans un Etat constitutionnel, peut exiger inconditionnellement en termes de respect et de protection au nom de son existence de la part de la communauté de droit. Il s'agit de la contrepartie la plus élémentaire sur le plan des droits humains à toute arrogance du pouvoir. En ce sens, la reconnaissance du droit de toute créature humaine à une même dignité est un élément constitutif de la notion de droit dans une communauté démocratique [...]. On constate que la protection de la dignité humaine est au cœur des autres droits fondamentaux et constitue une référence pour leur interprétation. [...] Outre cette fonction d'aide à l'interprétation d'autres droits fondamentaux, et outre sa propre teneur juridique subjective, la dignité humaine revêt également un caractère programmatique qui déploie ses effets dans tous les domaines de la législation.» (*Müller, J. P.: Grundrechte in der Schweiz. Im Rahmen der Bundesverfassung von 1999, der UNO-Pakte und der EMRK*, 3. Aufl., Bern, 1999, pp. 1 sqq. Cité d'après FEPS, Recherche sur l'être humain, p. 11.)

¹ Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS): *Recherche sur l'être humain. La protection de la dignité humaine face à la liberté de la recherche*. Collection FEPS Focus 6. Ce texte a été approuvé par le Conseil de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse le 4 avril 2006.

Horizons et débats

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Editeur
Coopérative Zeit-Fragen

Rédacteur en chef
Jean-Paul Vuilleumier

Rédaction et administration
Case postale 729, CH-8044 Zurich
Tél. +41 44 350 65 50
Fax +41 44 350 65 51

E-Mail: hd@zeit-fragen.ch
Internet: www.horizons-et-debats.ch

CCP 87-748485-6

Imprimerie
Nüssli, Mellingen

Abonnement annuel 198.– frs/ 108.– €

ISSN 1662 – 4599

© 2010 Editions Zeit-Fragen pour tous les textes et les illustrations. Reproduction d'illustrations, de textes entiers et d'extraits importants uniquement avec la permission de la rédaction; reproduction d'extraits courts et de citations avec indication de la source «Horizons et débats, Zurich».

Pour une recherche éthiquement irréprochable

hd. Les chercheurs, en particulier ceux des grands laboratoires pharmaceutiques, prétendent avoir besoin d'une protection de leur liberté afin de rester compétitifs dans les domaines en expansion du génie génétique et de la biotechnologie. C'est qu'ils veulent tirer le plus grand profit de la prochaine bulle mondiale. A un moment ou à un autre, ils avanceront l'argument du maintien de l'emploi.

Pourtant ils devraient tous avoir tiré une leçon de l'histoire suisse récente: il est absurde de vouloir, au nom de la «compétitivité globale», s'avancer sur un terrain moralement condamnable. Au plan de la recherche, dans le combat sans merci pour obtenir des parts de marché, cela risque de se retourner contre nous. Les méthodes chinoises et américaines, qui font fi de la dignité de l'homme, peuvent augmenter les

profits de certaines sociétés mais elles détruisent la confiance et aujourd'hui déjà, on se méfie beaucoup des produits de différents grands groupes.

Une stratégie plus acceptable et plus durable consisterait à miser sur une recherche et développement et des produits éthiquement irréprochables. Dans ce domaine, la Suisse possède suffisamment d'expérience et d'idées. Cela lui procurerait un avantage concurrentiel plus durable qu'une stratégie qui cherche à tirer profit de sa marge de manœuvre dans la lutte concurrentielle globale avec des méthodes éthiquement discutables. Dans les entreprises, seuls les emplois répondant aux principes éthiques, notamment à la protection de la vie et de la dignité de l'homme satisfont aux objectifs du travail humain et au désir d'en tirer de la satisfaction.

Le loup dans le vieux Valais

par Louis Carlen

thk. La véhémence avec laquelle quelques protecteurs des animaux, dont des radicaux, s'engagent pour la réintroduction des grands prédateurs comme le lynx, le loup et l'ours, sans la moindre compassion pour les moutons tués, prend une toute nouvelle dimension devant la toile de fond de l'initiative pour un avocat de la protection des animaux et l'article constitutionnel concernant les recherches sur les êtres humains. Il s'agit beaucoup moins d'une requête de quelques protecteurs d'animaux qui ont fait de leur hobby une profession, que des objectifs d'une toute autre dimension: Il s'agit d'un dénigrement de l'être humain ou, suivant le point de départ, d'élever l'animal au niveau de l'humain ou même au-dessus.

Là, quelque chose se prépare que personne, ancré dans la tradition des Lumières et de la culture chrétienne occidentale, ne peut accepter. L'écologie sous forme d'un totalitarisme vert avance depuis des décennies et abuse de l'amour pour les animaux et des sentiments humains au service d'objectifs purement politiques. Ça ressemble presque à un mélange étrange issu de la Kabbale et d'un utilitarisme hiltérien, et cela s'inscrit en tout cas en contradiction incompatible avec la tradition du droit public des Lumières.

Après l'incident dans la fosse aux ours à Berne et la réaction tout à fait justifiée du policier de mettre la bête hors d'état de nuire avec un tir ciblé, les médias se sont répandus en témoignages de pitié envers l'ours sans parler de l'homme grièvement blessé par l'ours, ce qui en dit long sur l'ambiance dans laquelle on veut amener la population.

Nos ancêtres avaient un comportement réaliste envers les menaces par les grands prédateurs pour les hommes et les bêtes, et c'est ce qui ressort de l'article suivant de Louis Carlen, juriste et Valaisan, qui sait ce que cela signifie pour les hommes d'être exposés à cette menace.

Le compte-rendu d'un congrès à Innsbruck de Jürgen Rohmeder sur les grands prédateurs, c'est-à-dire le lynx, le loup et l'ours, montre clairement que ce problème ne se pose pas uniquement en Suisse, mais qu'il est agité de manière semblable dans tous les pays voisins.

Avec les deux votations en mars prochain, la question se pose de savoir si nous voulons permettre un relativisme ouvrant toutes les portes vers une situation où finalement la dignité humaine deviendrait sujet de marchandage, pouvant être respectée ou non, au choix, ou bien voulons-nous que la dignité humaine reste intangible et que le droit à la vie reste notre bien le plus haut et le plus digne de protection.

Ces dernières années des loups ont hanté le Valais à plusieurs reprises et laissé derrière eux comme triste héritage des douzaines de moutons bestialement tués. Alors on se pose la question de savoir s'il y avait dans les siècles passés des loups au Valais, et comment on s'est comporté avec eux.

Un témoignage de 1545

L'humaniste Sebastian Münster (1488–1552), professeur aux Universités d'Heidelberg et de Bâle, a écrit en 1545 dans sa description du pays du Valais: «Dans ce pays des Alpes et de hautes montagnes habitent beaucoup de bêtes curieuses. [...] Il y a aussi beaucoup d'ours et de loups [...]».

Règlements de chasse

Déjà au XVI^e siècle on trouve en Valais beaucoup de règlements de chasse des autorités

qui décrétaient les périodes de chasse, les lieux de chasse et qui déterminaient quels animaux pouvaient être chassés. Ils fixaient aussi les punitions pour ceux qui ne tenaient pas compte de ces règlements. Par contre, les ours et les loups pouvaient être chassés toute l'année, et l'on encourageait même à chasser les ours et les loups avec des primes parce qu'on connaissait les dommages causés par ces bêtes.

Récompenses

Le 14 décembre 1501, le Conseil baillival décidait pour la première fois que celui qui abattrait un loup serait récompensé d'un florin rhéman. Deux ans plus tard, le 20 décembre 1503, cette décision était confirmée par le Conseil baillival et, en 1504, il était inscrit par décret du Conseil baillival que, pour abattre les ours, les mêmes primes seraient versées. En 1517, le Conseil baillival donnait l'ordre au bailli Joder Kalbermatten de verser les primes pour les ours et les loups.

Lors de la session du décembre 1577 du Conseil, il fut dit qu'on avait remarqué qu'il y avait des irrégularités lors des versements de primes pour les loups ou les ours abattus. Pour prévenir ceci l'on décida que chacun qui abattrait un tel animal *nid der Mors* devrait présenter au bailli, et les gens *ob der Mors* devrait présenter aux juges, lors de chaque paiement, la patte avant droite de la bête.

Les loups dans les bailliages

Dans le Bas-Valais le loup était assez répandu. Le Conseil baillival autorisa les baillis du Haut-Valais – qui géraient les bailliages du Bas-Valais – à verser des primes à ceux qui abattaient des loups et des ours. Lors des comptes effectués par le Conseil baillival habituellement lors des réunions de décembre, ces primes formaient un poste dans les comptes. De 1537 à 1612 je compte 87 décomptes du Conseil baillival avec les baillis de St-Maurice et Monthey dans lesquels les loups étaient mentionnés, ainsi que les primes qui fut versées pour leur abattage. S'y ajoutent 6 décomptes avec le bailli d'Evian (1547: 1 loup, 1548: 4 loups, 1554: 1 loup qui avait été capturé, 1563: 1 loup, 1568: 9 loups). Les Haut-Valaisiens avaient occupé en 1536 la rive gauche du Léman jusqu'à la Dranse de Thonon et avaient installé un bailli à Evian.

Des loups à Mund et Rarogne

Dans les décomptes du bailli de St-Maurice de 1572, on cite parmi les 10 loups du Bas-Valais aussi 2 loups à Mund et dans ceux de 1544 on compte trois loups, dont un à Rarogne.

Les loups dans le bailliage de St-Maurice

Dans les décomptes du bailli de St-Maurice qui gérait la région entre Gundis et Masongex, le nombre de loups abattus pour lesquelles des primes furent versées, était plus

élevé que celui du bailliage de Monthey. Pour St-Maurice elle oscille au XVI^e siècle entre 1 et 40 loups par an. En 1570 le nombre de loup augmente, il y a des années où l'on a abattu 12, 14, 16 loups. Dans les années 90 du XVI^e siècle, le nombre augmente jusqu'à 19 en 1592, en 1593 à 20, en 1594 à 30, en 1595 à 40 et en 1599 à 23. Dans la seconde moitié du XVII^e siècle le nombre diminue plutôt, mais au début du siècle l'on a abattu dans la région du bailli de St-Maurice 5 loups, en 1600 20 loups, en 1601 25, en 1602 28, en 1603 31, en 1604 et en 1605 19 par an, en 1606 37, en 1607 et en 1608 12 par an, en 1609 25, en 1610 2, en 1611 3 et en 1612 22.

Les loups dans le bailliage de Monthey

Les décomptes du bailli de Monthey qui a régné entre 1536 et 1598 mentionnent au XVI^e siècle des primes pour 1 à 13 loups qui ont été versées par an. Dans les années 1577 et 1584 c'étaient 9 par an, au début du XVII^e siècle le nombre est monté à 13 (1604) et 12 (1608) et il a baissé de nouveau. En 1576 on parle de 29 loups ou ours, en 1656 d'un loup et en 1662 de 4 loups. L'année suivante semble avoir été mauvaise car on cite dans la conclusion du Conseil baillival 27 loups trouvés dans le bailliage de Monthey.

Primes

Le montant des primes versées pour les loups abattus varie suivant les années et la valeur marchande. Une conversion au cours actuel est délicate. En 1537, la prime pour un loup s'élevait à un florin d'or, de 1541 à 1554 à 30 gross, en 1548 à 5 gross, en 1572 à 3 florins, en 1581 à 10,83 gross, en 1588 pour dix vieux loups et 6 jeunes loups au total 60 florins, en 1605 2,5 florins, en 1607 dans le bailliage de St-Maurice 5,97 florins et à Monthey 4,64 florins, en 1612 2,5 florins, en 1640 pour 6 jeunes et trois vieux loups on recevait en tout 15 florins. Comme dans beaucoup de décomptes des baillis on ne mentionne que la somme totale des primes versées pour les ours et les loups, il est impossible de constater combien il a été payé pour un seul loup. En comparaison: entre 1640 et 1680 pour l'achat d'un veau il fallait verser 45 gross.

Comme le Conseil baillival décida en 1675 que les primes pour les ours et pour les loups ne seraient plus versées par les baillis, mais comme dans les communes du Haut-Valais par les communes concernées, les sources manquent pour citer le nombre de loups abattus à partir de cette date. Kaspar Jodok von Stockalper a noté en 1645 dans ses livres de comptes qu'il a reçu du Zenden de Brigue 15 Batz pour un loup.

Preuves pour les loups abattus

En 1627 un chasseur avait tué une louve qui portait 10 petits et il a demandé pour chacun des louveteaux 15 Batz de prime. Le Conseil baillival lui a accordé une double-prime

pour un loup et a décidé en même temps que celui qui prend des jeunes loups nourrissons dans le nid aura une prime pour deux loups adultes. En 1541 le Conseil baillival a ordonné que celui qui demande une prime présente au bailli ou bien au juge la tête et le coussinet du pied droit ou seulement la patte avant droite. En 1577, c'était seulement la patte avant droite qui était à présenter. En même temps la vente du droit à la prime a été interdite. En 1663, le Conseil baillival ordonna qu'on donne au bailli ou au juge la patte arrière droite avec la peau du loup, et que le non-respect de cette ordonnance soit puni d'une amende de 60 livres. Par contre le juge devait donner à ceux qui respectaient cette ordonnance une demi-couronne d'argent.

Pourquoi la poursuite des loups?

La poursuite des loups servait en premier lieu à la protection des troupeaux d'animaux domestiques, mais aussi à la protection de la vie humaine. On ne peut pas dire si les peaux des bêtes abattues représentaient un sous-produit, en tout cas le Conseil baillival interdisait en 1663 de garder les peaux. Kaspar Jodok von Stockalper a noté dans son livre de compte I qu'il avait donné en 1637 au tanneur Görg Tobler une peau de loup et en 1638 2 peaux de loup. Dans la même année, il a donné au maître Christian Deck 11,5 livres de fer pour en faire un «collier de loup». Communément les loups étaient considérés comme un fléau qu'on a essayé de maîtriser avec des ordonnances juridiques. Jürgen Rohmeder, qui habite Bitsch, a écrit dans son livre intelligent «Ein Wolf gegen 50 Schafe. Artenschutz gegen Tierschutz» [Un loup contre 50 moutons. Protection des espèces contre la protection des animaux] (Viège 2002, p. 33): «Déjà un seul mouton a, du point de vue éthique, émotionnel et écologique, plus de valeur que le loup.»

Lors du Conseil baillival du 5 décembre 1604 le chef du gouvernement provincial Johannes In-Albon a déploré le décès de l'évêque Hildebrand von Riedmatten et il a invité à faire appel à lui, «pour qu'il éclaire nos cœurs par son saint esprit» afin de trouver un bon successeur «pour que le paysage pieux ne soit pas comme des moutons sans berger éparpillés par le loup». Le texte montre qu'on considérait le loup comme un causeur de dégâts parmi les moutons et comme un animal scélérat.

Les noms locaux

Le fait de penser au loup se montre dans les noms locaux. Un exemple en est le Wolfstoli sur l'alpe du Simplon, un pâturage au-dessus du Scheene Bodu. On dit que les vaches, chassées par le loup, ont pu se sauver en courant vers la Hotelmatta. Dans les noms locaux de la vallée de Viège on trouve des noms comme Wolfgassa, Wolfgrüoba, Wolfgrüobuegga et Wolfgrüobuffärrich. Dans la région de Rarogne on trouve la Wolfseia. Dans le Goms à Selkingen c'est le nom de Wolfgrueb et dans la vallée de la Binn les Wolfslöcher qui rappellent le prédateur. Il y aurait encore beaucoup d'autres exemples.

Une armée de loups

Notre exposé montre que le loup a été, aux XVI^e et XVII^e siècles, pour lesquels les sources sont riches, fortement présent au Valais et que les autorités se sont beaucoup engagées pour la défense, tout comme la majorité du Grand Conseil en 2007. Malheureusement, les sources pour le Haut-Valais sont moins complètes, mais il n'y a certainement pas eu moins de loups que dans le Bas-Valais. Dans cette rédaction, j'ai cité pour le Valais plus d'un demi-millier de loups. •

Source: Walliser Jahrbuch 2008, Editions Rotten (Traduction Horizons et débats)

Sources: Die Walliser Landrats-Abschiede. Vol. 1 (1500–1519), Fribourg 1916 et vol. 2 (1520–1529), Brigue 1949, rédigé par D. Imesch; Vol. 3 (1524–1542), Sion 1973, vol. 4 (1548–1565), Sion 1977 et vol. 5 (1565–1575), Sion 1980, rédigé par B. Truffer en collaboration avec A. Gattlen; Vol. 6 (1576–1585), Sion 1980, vol. 7 (1586–1595), Sion 1988, vol. 8 (1596–1604) et vol. (1605–1613), Sion 1996, rédigé par H.R. Ammann, Alexander Scheur, Animaux sauvages et chasseurs du Valais, Martigny 2000.



«Ces dernières années des loups ont hanté le Valais à plusieurs reprises et laissé derrière eux comme triste héritage des douzaines de moutons bestialement tués. Alors on se pose la question de savoir s'il y avait dans les siècles passés des loups au Valais, et comment on s'est comporté avec eux.» (photo mad)

* Louis Carlen est professeur émérite. Né le 17 janvier 1929 à Brigue, études à Fribourg (Dr en jurisprudence 1955, dissertation sur le Landrecht du Cardinal Schiner), Berne (1954 Licence en histoire), Lausanne et Paris. En 1957, ouverture d'un cabinet de notaire et avocat. 1967 professeur extraordinaire, 1969–71 professeur à la faculté de jurisprudence de l'Université d'Innsbruck, 1971–93 Ordinarium pour l'histoire du droit, du droit canonique et du droit canonique d'Etat à l'Université de Fribourg. Auteur de plus de 1000 publications scientifiques. A partir de 1973, président de la Société internationale d'art et traditions populaires juridiques. 1956–68 membre du gouvernement de la ville de Brigue, 1961–73, conseiller chrétien-social au Grand conseil du Canton du Valais.

L'invasion des loups à travers l'Autriche avance

Séance de spécialistes à Innsbruck

par Jürgen Rohmeder

L'Autriche a déjà fait ses expériences avec les ours et les lynx, mais jusqu'à présent elle a été épargnée par le fléau des loups. En 2009, stratégiquement bien coordonnés au niveau de l'espèce, 9 loups sont sortis du néant en Autriche, et les «loupologues» autrichiens ne veulent ou ne peuvent pas non plus expliquer pourquoi la communauté des loups a choisi, il y a 15 ans déjà, d'envahir la Suisse. Nous n'apprendrons peut-être jamais ce secret de la biologie et du WWF.

A la fin janvier, les éleveurs de moutons et de chèvres autrichiens ont utilisé le cadre que leur offrait le 5^e Salon «Bergschaf-Inter-alpin» d'Innsbruck pour inviter des spécialistes du pays et de l'étranger à un «Congrès professionnel sur le retour des grands carnassiers dans la région alpine». Mais – politesse oblige – seule l'Autriche était concernée en tant que patient.

On ne pouvait pas faire plus en huit heures: Tous les orateurs se sont efforcés dans le cadre de leurs convictions à épargner à l'Autriche des conflits, des essais ratés, des fausses conceptions ou espérances. Le public – en grande partie des bergers – a été aussi durement touché que lors d'un entretien avec le médecin après la révélation d'un diagnostic grave.

La situation politique particulière de l'Autriche est que la protection des espèces est l'affaire des Länder. La politique a eu jusqu'à présent un comportement tout à fait passif. Lors des informations du soir, la menace de la AUA (Austrian Airlines) d'interrompre la liaison aérienne entre Vienne et Linz (qui se trouve à quelques 150 km de la capitale), a joué un grand rôle, mais pas les soucis des éleveurs de moutons et de chèvres. On manque de tout: notamment les principes fondamentaux et les relations administratives concernant les loups.

Ainsi, dans cinq Länder, il existe pour les éleveurs des possibilités de s'assurer contre les pertes dues aux ours et aux lynx, mais pas contre les pertes dues aux loups. La «Directive sur l'habitat» de l'UE laisse cependant aux Etats-membres quelques marges de manœuvre pour pouvoir ordonner le tir de loups, ce qui présumerait une faculté de décision par les hommes politiques des Länder qu'ils n'ont très souvent pas.

Comme depuis quelques temps les ours n'occasionnent plus beaucoup de travail en Autriche, «l'avocat des ours» n'est peut-être pas mécontent de voir apparaître des loups. C'est dans ce sens que sa contribution au débat était conçue et se portait garante des valeurs de l'Etat. Le chef idéologue du WWF n'aurait certainement pas pu développer une liste aussi exigeante des valeurs que l'on doit au loup, si nous le laissons simplement faire:

- «Ethique: le droit à l'existence, la valeur intérieure
- Esthétique: la joie de son existence
- Fonction (dans l'écosystème)
- La valeur symbolique: l'indépendance de la nature
- La qualité du repos: l'expérience vécue de la nature
- la valeur économique: support publicitaire
- «Flagship species» [espèce de grande importance]

Le langage de cet avocat des ours était très alusif: Il parla de la «chance de l'immigration» et du «management» des grands carnassiers.

Des spécialistes étrangers venus de la Bavière, de la Saxe et de la Slovaquie

Regina Walther de l'Association d'élevage de moutons en Saxe a expliqué la présence élevée de loups en Lusace par les immenses places

d'armes contaminées des anciennes troupes soviétiques qui ont entre temps été peuplées par des meutes de loups (en langage populaire: «La vengeance de Staline»). Les éleveurs autrichiens ont présenté de manière différenciée les expériences faites avec leurs chiens de protection et qui leur ont certainement épargné quelques pertes. Dans sa prise de position très directe, Moritz Schwery a présenté ses expériences faites durant les 15 années de présence du loup en Suisse avec une rationalité étonnante – vu les énormes pertes pour l'agriculture suisse dues à la présence du loup.

Qu'est-ce que le public compétent a appris?

On lui a parlé de calculs savants avec d'énormes chiffres dégrisants. Malgré les idées préconçues on a appris que les dédommagements sont moins onéreux que la prévention par les bergers, les chiens de protection, les clôtures etc. Mais personne n'a pensé à prendre en compte les souffrances évitables des moutons et des chèvres. Les agriculteurs ont appris qu'ils devaient s'attendre à de nouvelles dépenses extraordinaires: Le salaire manqué suite à de gros travaux supplémentaires avec les chiens de protection, l'installation des clôtures, l'encadrement des bergers et des chiens pendant l'hiver et le travail y relatif d'administration et de gestion. Les politiciens ont des décisions difficiles à prendre. Ils réaliseront une fois de plus leur impuissance face aux médias, qui préfèrent publier des photos de beaux loups alpha ou de mignons louveteaux, et omettent de montrer un mouton, encore vivant, auquel un loup a partiellement arraché le fœtus du ventre. Les politiciens apprendront que leurs électeurs urbains, vivant loin de la réalité du loup, n'en sont nullement affectés.

Depuis quatre ans l'«International Union for the Conservation of Nature» (IUCN) informe que le loup, le lynx et l'ours se trouvent au niveau de risque d'extinction le plus faible («least concern»), car le loup se multiplie fortement au niveau mondial. Mais comme cette classification est incontestablement scientifique et n'a légalement pas de caractère obligatoire, ces détails n'ont pas intéressé outre mesure les amis du loup qui se trouvaient sur le podium. Le seul but qu'ils poursuivent est celui d'avoir des grands carnassiers partout. (En fin de compte la Principauté de Liechtenstein devra importer 1,5 ours parce que le quota le prescrit.) Des signes de bureaucratie se décèlent aujourd'hui déjà chez les avocats des «grands rapaces» et des «grands carnassiers».

Lors de ce Salon, il n'a été question que des problèmes directs du fléau des loups en Autriche. Mais on n'a pas parlé des conséquences négatives pour l'environnement en cas d'abandon de l'exploitation des pâturages alpins, notamment l'augmentation du danger d'avalanches suite à l'herbe longue. Il n'a pas non plus été question des suites pour la politique de l'ordre public: Quelles sont les conséquences pour la démocratie si des ONG qui ne sont pas démocratiquement légitimées, notamment le WWF, gagnent du pouvoir en faisant pression avec les grands carnassiers? Quelles en seront les conséquences si ces ONG conditionnent les relations entre l'homme et la nature à tel point qu'il abandonne sa prééminence sur la terre, son pouvoir et sa souveraineté au profit des prédateurs? La crise climatique a déjà mené à un résultat: Nous avons mauvaise conscience face à la nature, ce qui implique une nouvelle image de l'homme plus négative, et ce qui est la condition essentielle menant à la dégradation de l'être humain par nous-mêmes. •

La loi sur la protection des animaux suffit – Non aux avocats pour animaux

Il va de soi que la votation du 7 mars concernant l'initiative pour l'institution d'un avocat de la protection des animaux est importante pour l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales (USFP) car une grande majorité des familles paysannes ont des animaux de rente et/ou des animaux domestiques dans leur exploitation. Notre Union s'oppose clairement à cette initiative car nous craignons qu'elle complique encore plus la vie de nos paysans et paysannes. Mais ce n'est pas uniquement la question de l'élevage d'animaux de rente qui nous préoccupe mais avant tout le statut que notre société attribue aux animaux. Nous réalisons que dans notre société urbanisée un grand nombre de personnes n'a

plus de rapports naturels avec les animaux. Certaines personnes «humanisent» les animaux – de rente ou domestiques – et projettent en eux des sentiments et des attributs physiques humains. Nous avons personnellement eu l'occasion pendant les fêtes de fin d'année d'en avoir une nouvelle fois la confirmation. Nous avons des vaches mères et des boeufs. Les animaux sont habitués à passer chaque jour quelques heures à l'extérieur, même quand il fait froid. Selon l'endroit où ils broutent ils peuvent entrer et sortir librement. Souvent ils préfèrent passer la journée dehors. Notre exploitation se trouve près de l'autoroute et les conducteurs des voitures qui passent voient parfois les animaux. Ré-

sultat: Plusieurs automobilistes passants ou à l'arrêt lors d'embouteillages téléphonent à la protection des animaux pour lui communiquer que nos animaux sont négligés parce qu'ils se trouvent à l'extérieur même quand il fait froid. Le responsable de la protection des animaux a dû remplir son devoir et venir contrôler si tout était en ordre. Les gens ne savent tout simplement plus que les races bovines «rustiques» craignent beaucoup plus la chaleur que le froid. Qu'est-ce qui se serait passé, si l'avocat des animaux existait déjà? Quelqu'un aurait-il déposé une plainte contre nous? C'est bien possible car il est connu qu'une offre provoque un besoin! Ce que nous avons vécu n'est pas un cas unique. J'ai souvent déjà rencontré des collègues qui m'ont parlé d'événements semblables. Nous nous demandons alors si on s'intéresse tout autant au bien-être des enfants et des personnes âgées qu'à celui des animaux.

Malheureusement, il y aura toujours un certain nombre de cas de maltraitance d'animaux. Un avocat pour animaux ne pourra pas les empêcher, car dans la plupart des cas il s'agit de personnes qui sont psychologiquement labiles et ne viennent pas à bout de leurs problèmes existentiels. Dans de tels cas, c'est l'affaire des cantons d'intervenir et de déposer plainte. Nous avons une des législations de protection des animaux les plus strictes au monde. Les punitions pour les paysans faillibles peuvent les toucher au vif car dans de tels cas, on peut leur réduire assez facilement les paiements directs. En ce qui concerne les animaux domestiques on peut certainement encore améliorer la prévention et l'information des acheteurs, mais pour cela aussi un avocat des animaux est superflu.

Ruth Streit, présidente de l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales (USFP)

Cessons ces contraintes: Les cantons ont de meilleurs instruments pour agir

En tant que fonctionnaire cantonal dans le domaine de l'attribution de paiements directs pour les animaux de rente, je considère que l'institution d'un avocat de la protection des animaux est inutile.

Au sein de l'administration cantonale, nous avons actuellement déjà diverses possibilités d'intervenir quand la qualité de vie d'un élevage d'animaux s'avère insuffisante ou inappropriée. Par exemple, nous pouvons recourir à des mesures telles que la réduction des paiements directs pour toucher les détenteurs de ces animaux d'une façon beaucoup plus forte et marquante que ce serait le cas avec une amende d'un tribunal. Le plus souvent, ce n'est pas nécessaire, parce que lors de nos visites régulières et nos inspections, nous nous faisons très tôt une idée des problèmes ou des soins insuffisants dans les élevages.

Souvent, ces problèmes sont accompagnés ou déclenchés par le manque d'expérience ou l'aggravation de difficultés personnelles du détenteur. Nous pouvons donc agir différemment dans chaque situation, notamment intensifier la surveillance, imposer des directives, apporter de l'aide dans les cas pro-

blématiques ou adresser les personnes concernées aux services sociaux compétents. Ainsi on sert beaucoup mieux l'idée de prévention et le bien-être de l'animal. L'avocat pour la protection des animaux ne serait contacté que lorsque l'animal aura déjà subi des abus. La punition juridique n'apporterait aucune solution au profit du bien-être de l'animal, parce que c'est une mesure de caractère purement répressif.

Je m'attends plutôt parfois à des abus concernant des animaux domestiques. Par exemple, lorsque les animaux sont simplement abandonnés au début des vacances par les propriétaires. Mais là aussi je me demande si un avocat pour les animaux est nécessaire. Des cours obligatoires pour les possesseurs d'animaux avec enregistrement auraient sûrement de meilleurs résultats, parce qu'on pourrait poursuivre une politique constructive éclairée. En outre, notre loi sur la protection des animaux prévoit de nombreuses possibilités d'intervention en cas d'abus.

Felix Würzler, Service de l'agriculture, 2053 Cernier, Canton de Neuchâtel

L'autorité doit rester dans les cantons

L'acceptation de l'initiative pour l'institution d'un avocat de la protection des animaux n'empêche pas les cruautés envers les animaux. Elle ne se met en route qu'après un acte de violence et elle ne fournit en retour que de longs et coûteux procès. La législation suisse dans le domaine de la protection des animaux est aujourd'hui déjà exemplaire, les actes sont rapidement poursuivis en justice. L'accent est également mis sur l'exécution rapide et cohérente de ces très strictes lois en vigueur. Tous les moyens pour une protection des animaux efficace et juste sont à disposition.

En matière de protections des animaux, notre pays a la loi la plus stricte au monde, cela suffit. L'auto-responsabilité doit être renforcée, non pas les instances de contrôle et d'application de la loi. Laissons aussi à l'avenir l'autorité aux cantons. Le Conseil des Etats a rejeté l'initiative par 30 voix contre 6. Je vous demande d'en faire autant. Rejetez cette initiative.

Erich Von Siebenthal, conseiller national, Gstaad



«Cette situation, je la dois à l'avocat de la protection des animaux.»